

PLAN DE COURS

SERVICES SOCIAUX ET DE SANTÉ ET RELATIONS INTERCULTURELLES TRS 3250 AUTOMNE 2017

Chargée de cours : Bouchra Taïbi
Courriel : taibi.bouchra@uqam.ca
Disponibilités sur rendez-vous

I DESCRIPTION DU COURS

Étude de l'évolution, au Canada et au Québec, des services sociaux et de santé face à la diversité au sens large (ethnique, religieuse, linguistique, culturelle, etc.). Analyse des orientations, des programmes et stratégies d'action des ministères en fonction du contexte sociopolitique et économique national et international. Identification des enjeux de la diversité pour l'adaptation des services (place des organismes paragouvernementaux et ONG, soins palliatifs et ethnicité, religion et ethnicité, spécificité des autochtones, etc.) et pour le vivre ensemble dans la société d'accueil. Enseignement de connaissances spécifiques pour l'intervention en contexte interculturel dans le réseau des services sociaux et de santé.

II OBJECTIFS

Le cours TRS 3250 répond aux objectifs suivants :

Généraux :

- Connaître l'évolution, au Canada et au Québec, des services sociaux et de santé, plus spécifiquement en regard de la diversité ethnoculturelle ;
- Comprendre les orientations des programmes et stratégies d'action des ministères chargés de l'immigration et des services sociaux et de santé ;
- Acquérir des connaissances spécifiques pour l'intervention en contexte interculturel.

Spécifiques :

- À l'aide d'une perspective historique, critique et interculturelle comprendre l'évolution des services sociaux et de santé au Québec ;
- Comprendre l'évolution des politiques d'immigration ;
- Saisir les idéologies sous-jacentes aux politiques ;
- Connaître les principaux concepts liés aux relations interculturelles ;

- Identifier des enjeux liés à l'adaptation et à l'accessibilité des services sociaux et de santé pour les populations pluriethniques ;
- Croiser ces enjeux à des réalités particulières (statut d'immigration, genre, âge, etc.).

III STRATÉGIES PÉDAGOGIQUES

- Supports théoriques (cours magistraux, livre de référence, utilisation de power-point, études de cas et discussions) ;
- Supports audio-visuels ;
- Présence, participation et implication ;
- Stimulation de l'apprentissage entre pairs ;
- Utilisation des ressources locales ;
- Travaux en équipe et présentation ;
- Visite du terrain s'il y a lieu.

IV RÉFÉRENCES

Références obligatoires :

- Bouchra Taïbi (2017). Site Moodle du cours TRS 3250. École de travail social, Université du Québec à Montréal. [Disponible en ligne uniquement aux étudiantEs inscritEs à ce cours : <http://www.moodle.uqam.ca>]
- Battaglini, A. (dir.) (2010). *Les services sociaux et de santé en contexte pluriethnique*. Anjou : Éditions Saint Martin. [il s'agit d'un recueil de textes disponible à la Coop UQAM]

Références complémentaires suggérées :

- Legault, G. et Rachédi, L. (2008). *L'intervention interculturelle*. 2^{ième} édition, Montréal : Gaëtan Morin.

V ÉVALUATIONS

1. **Première évaluation – Mini test – (valeur 25%)**

Cette évaluation sera composée de questions à réponses fermées (i.e choix de réponse) et à court développement sur la matière abordée depuis le début du cours jusqu'au 5^{ième} cours (mercredi 4 octobre 2017) inclusivement.

Notes de cours et livres non autorisés.

Ordinateur, tablette, téléphone cellulaire, etc. devront être éteints et rangés dans les sacs pendant toute la durée de l'examen.

Date de l'examen : mercredi 11 octobre 2017. Durée : 3 heures.

Remise des corrections : 2 à 3 semaines.

Seront évaluées :

- Les connaissances acquises

- La compréhension (c'est à dire l'appropriation des connaissances)

2. Deuxième évaluation – synthèse de deux pages en lien avec une fiction visionnée et discutée en classe (5%)

Suite au visionnement de la fiction « Le beau mensonge » le 18 octobre 2017, il s'agit de développer une réflexion sur quels pourraient être les besoins de la famille une fois arrivée au pays d'accueil. Pour ce faire, présentez ce qui vous semble être une/des réalités particulière(s) à prendre en compte et toutes autres informations jugées pertinentes pour comprendre/justifier les besoins en question.

À remettre le 1^{er} novembre (copie papier seulement, les travaux envoyés par courriel ne seront pas pris en compte)

3. Troisième évaluation – travail individuel ou équipe (5 personnes maximum) – (30% pour le travail écrit, 10% pour la présentation orale en classe)

Portrait et analyse critique sur les services offerts par une organisation du domaine de la santé et des services sociaux (organisme communautaire, hôpital, clinique, etc.) et son adaptation aux caractéristiques de la population de son territoire, plus spécifiquement en regard de la diversité ethnoculturelle. Vous n'avez pas à limiter votre choix à une organisation desservant spécifiquement ou majoritairement des personnes immigrantes.

Ce travail devra être réalisé à partir de divers moyens : entrevue (obligatoire), observation participante, analyse documentaire, site internet, etc.

Consignes pour le travail écrit :

- Présentez l'organisation (historique, mission, objectifs, source(s) de financement, conception des besoins et des problématiques rencontrées par la population qu'elle dessert, programmes/pratiques d'intervention) ;
- Présentez la population desservie par l'organisation (territoire, caractéristiques, spécificités);
- Comment l'organisation perçoit-elle les services sociaux et de santé ? Répondent-ils aux besoins des populations avec lesquelles l'organisation travaille ? Développez sur les enjeux et les revendications;
- Nommez les défis qui se posent pour cette organisation en regard de la diversité culturelle et quels sont les moyens mis en place pour assurer l'équité d'accès et la qualité des services à la population pluriethnique;
- Illustrez à l'aide d'une vignette clinique un exemple de comment cela se traduit concrètement;
- Suggérez des améliorations qui pourraient être apportées pour une plus grande adéquation des services à la population pluriethnique, les ressources nécessaires pour permettre la mise en place de ces suggestions, etc.
- Si vous aviez une recommandation à formuler, quelle serait-elle et pourquoi ?
- Faites des liens, tout au long du travail, avec le contenu du cours et les lectures obligatoires (au moins 3 textes);

Travail écrit de 12 pages maximum (la table des matières et la bibliographie sont comptées à part)

Times new roman/caractère 12/ interligne 1,5/Marge de 2,5

L'excédent ne sera pas corrigé.

Si le travail est fait en équipe, un rapport détaillé sur la contribution de chacun des membres de l'équipe devra être produit en plus et remis en même temps que le travail.

Travail à remettre pour mercredi 29 novembre 2017 **au début du cours** (copie papier, les travaux envoyés par internet ne seront pas pris en compte).

Critères de correction pour le travail écrit :

- ✓ Cohérence, clarté du contenu et précision
- ✓ Rigueur et profondeur de l'analyse (pertinence et intégration des connaissances, liens avec la théorie et le contenu du cours). **Rappel : il ne s'agit pas de faire un travail descriptif uniquement mais plutôt une analyse critique.**
- ✓ Jugement critique et créativité
- ✓ Présentation générale, structure et respect des consignes
- ✓ Qualité de l'expression française

Le travail écrit fera l'objet d'une présentation en classe lors du forum « Services sociaux et de santé et relations interculturelles » les 29 novembre et 6 décembre 2017.

Ce forum se veut un espace pour mettre en commun vos apprentissages, échanger avec vos collègues, découvrir la diversité des pratiques, des besoins auxquelles elles répondent, etc.

Votre présence et votre participation sont des incontournables pour la réussite du forum. Ainsi, la totalité des points pour cette évaluation (10%) est accordée si les deux conditions suivantes sont respectées:

- Faire une brève présentation orale de votre travail écrit;
- Être présentEs les deux jours du forum.

Le temps alloué pour chaque présentation sera réparti en fonction du nombre de travaux à présenter. La durée et l'ordre de présentation seront déterminés quelques semaines avant le forum. Pas de power point pour la présentation. Seulement une affiche.

4. Quatrième évaluation – Examen final – (valeur 30%)

Examen portant sur l'ensemble de la matière.

Cet examen sera composé de questions à réponses fermées (i.e choix de réponse), à court développement et à long développement.

Notes de cours et livres non autorisés.

Ordinateur, tablette, téléphone cellulaire, etc. devront être éteints et rangés dans les sacs pendant toute la durée de l'examen.

Date de l'examen : mercredi 13 décembre 2017. Durée : 3 heures.

Seront évaluées :

- Les connaissances acquises (c'est à dire la capacité à retransmettre les informations reçues pendant les cours)
- La compréhension (c'est à dire l'appropriation des connaissances)
- La synthèse (c'est-à-dire la mise en application de l'ensemble des connaissances et habiletés pour créer un objet nouveau, cohérent et original)
- La clarté du contenu et la qualité de l'expression du français.

Politique d'absence et de retard dans la remise des travaux :

- Travaux écrits : pour chaque jour de retard, 2 points en moins seront retirés de la note finale. Sauf en cas de maladie ou de mortalité, justifié par un certificat médical ou autre document (ex : certificat de décès). Aucun travail remis par courriel ne sera corrigé.
- Lorsque unE étudiantE s'absentE, il est de sa responsabilité de s'informer du contenu du cours et des lectures à faire pour la séance suivante auprès de ses camarades de classe, en consultant le plan de cours et Moodle.

VI CALENDRIER DES COURS

L'ordre des séances pourra changer et varier en fonction de la disponibilité des invités et du calendrier scolaire. Si c'est le cas, vous en serez avisés au moins une semaine à l'avance.

Vous trouverez sur Moodle le plan des lectures à faire pour chaque cours.

Cours	Date	Contenu
1	6 sept	- Prise de contact - Accueil et présentation de l'enseignante. - Présentation du cours, de la pédagogie et des objectifs. - Parcours du plan de cours, explication des travaux et des modalités d'évaluation - Fiche personnelle - Exercice d'introduction
BLOC A		
Services sociaux et de santé face à la diversité : repères historiques, orientations gouvernementales		
2	13 sept	- L'immigration au Québec et au Canada : un bref historique
3	20 sept	- L'église, l'État et les O.N.G : contexte de la mise en place des services d'aide et d'accueil aux immigrants
4	27 sept	- Les programmes d'immigration au Canada et au Québec Conférencière invitée le 27 septembre : Madame Adina Ungureanu (ACCESSS)
BLOC B		
L'intervention en contexte interculturel		
5	4 octobre	- Les modèles de pratiques et les idéologies relatives aux interventions en contexte interculturel : un aperçu - Concepts et définitions : culture, relations interculturelles, communauté culturelle, communauté ethnique, immigrant, accessibilité/adaptation des

		services, accommodement vs accommodement raisonnable, etc.
BLOC C		
Enjeux de la diversité pour l'adaptation des services		
6	11 octobre	MINI-TEST
7	18 octobre	- À l'intersection du statut migratoire : les demandeurs d'asile et les services sociaux et de santé
		SEMAINE DE LECTURE DU 23 au 27 octobre 2017
8	1 ^{er} nov	- À l'intersection du statut migratoire : les demandeurs d'asile et les services sociaux et de santé (suite) - Regard sur la régionalisation de l'immigration
9	8 nov	- À l'intersection du genre et de l'ethnicité : les femmes immigrantes, les hommes immigrants et les services sociaux et de santé
10	15 nov	Les Autochtones et les services sociaux et de santé (conférencière invitée)
11	22 nov	- À l'intersection de l'âge et de l'ethnicité : les aînés immigrants et les services sociaux et de santé
12	29 nov	FORUM SERVICES SOCIAUX ET DE SANTÉ ET RELATIONS INTERCULTURELLES
13	6 déc	FORUM SERVICES SOCIAUX ET DE SANTÉ ET RELATIONS INTERCULTURELLES
14	13 déc	EXAMEN FINAL

VII BIBLIOGRAPHIE

ABOU, Selim, (1981). Relations interethniques et problèmes d'acculturation. Paris : Anthropos.

ALLIE, Emile et Pierre LEFEBVRE, (1979). Les effets des programmes sociaux et de sécurité de revenu sur la composition des familles : problématique et illustration. Montréal : Laboratoire sur la répartition et la sécurité du revenu. (HC79R45U54)

BARRETE, C et al (1996). Guide de communication interculturelle, Québec, ERPI

BATTAGLIANI, A. (2009). « Impacts de l'immigration sur le réseau de la santé et des services sociaux; quelques enjeux organisationnels », Table ronde, Impact de l'immigration sur le système de santé au Québec, Laboratoire d'étude sur les politiques publiques et la mondialisation, ENAP.

BATTAGLIANI, A. et coll. (2010). Le réseau de la santé et des services sociaux en contexte pluriethnique, Éditions Saint-Martin.

BATTAGLIANI, A. (2008), « Exclusion et santé. Le rôle de la santé publique vis-à-vis des populations immigrantes », in Politiques d'intégration, rapports d'exclusion sous la direction de Éric Gagnon et al.

BAUER, Julien,(1994). Les Minorités ethniques au Québec, Boréal.

BERGERON, P, Bergeron F, (2003). La prise en charge étatique de la santé au Québec : Émergence et transformations. Pp 7-33.

BIBEAU, G, (2002). Dieux étrangers et sociétés post-religieuses, Prisme # 37.

BISAILLON, Huguette (1989). L'accessibilité des services sociaux aux communautés culturelles. Montréal: CSSMM.

BISSOONDATH, NEIL. Selling illusions: The cult of multiculturalism in Canada, Toronto, Penguin Books.

BOUCHER, Nicole, (1988). L'accessibilité des services sociaux aux communautés culturelles : un principe ou une réalité ? Service social, vol. 37, No. 3, p. 455-462.

BOURQUE, R., (2000). Les mécanismes d'exclusion des immigrants et des réfugiés, in Legault, G, L'Intervention culturelle, chapitre 3, pp 85-107.

BOURQUE, Renée et Lise RIOUX, (1993). Barrières à l'emploi pour les Québécois des communautés culturelles. Montréal: MCCI. Centre des jeunes St-Sulpice 3- 4communautéethniques,9455, Maurault, #1. 383-3477.

CHALOM, Maurice, (1992). Inadaptation et déviance des jeunes issus de l'immigration, Liber.

CHIASSON, Nicole, (1998). Le soutien à l'intégration et à la formation aux compétences interculturelles, Revue de Psychologie québécoise, vol 19, #3.

COGNET, M. (2007). La vulnérabilité des immigrés : analyse d'une construction sociale » dans identité, vulnérabilités, communautés sous la direction de F. Saillant, M. C. et C. Gaucher. Québec, p.154-187.

COHENEMERIQUE, M, (1989). Connaissance d'autrui et processus d'attribution en situations interculturelles actes du 2^{ème} colloque de l'ARIC.

Collectif (1992).L'approche interculturelle auprès de réfugiés et de nouveaux immigrants. Montréal : CSSMM,

COMITÉ SUR LES COMMUNAUTÉS CULTURELLES. CONSEIL CONSULTATIF DUPERSONNEL CLINIQUE DU CSSMM (1990).

L'intervention psychosociale auprès de la clientèle issue des communautés culturelles. Montréal.

COMMISSION D'ENQUÊTE SUR LES SERVICES DE SANTÉ ET LES SERVICES SOCIAUX, (1987).Le Champ des services sociaux dans la politique sociale au Québec. Québec : Commission d'enquête sur les services sociaux de santé et les services sociaux.

CONSEIL PERMANENT DE LA JEUNESSE, (1988). Les jeunes et la réforme de l'aide sociale: Avis. Québec : Conseil permanent de la jeunesse.

DELEURY, Édith, et al. (1985). Grandir à l'ombre de la famille et de l'État. Québec : Centre de recherche sur les droits et libertés. (HV745Q4G73)

De SILVA, Arnold, Les gains des immigrants. Une analyse comparative. (Une étude préparée pour le Conseil économique du Canada). Ottawa : Groupe Communication Canada, 1992

DRUDI, Guy, (1987). “De l'adaptation fonctionnelle à l'adaptation culturelle : l'emploi, la langue”. Communautés culturelles au Québec. Manuel de sensibilisation, juin.

Écho professionnel (Spécial communautés culturelles) (1991). Vol. 4, no 2, mai-juin.

DUMBRILL, Gary C, **MAITER**, Sara, (1996). Réaliser l'équité raciale et culturelle dans le cadre de l'exercice du service social, Travailleur Social, vol.64, #3, Automne.

FAURE, O. (1989). “Les politiques de santé au XIXe siècle”. Les cahiers de la recherche sociale. Vol 16, p. 29-39.

FORTIER, Laval, (1954). “Politique générale d'aide aux immigrants qui viennent s'établir au Canada”. Caritas-Canada., p. 132-142.

CARITAS-CANADA, (1954). Les diocèses français au Canada et l'assistance aux immigrants. (Rapport annuel). Montréal, août.

Gouvernement du Québec, (1990). Manuel de référence sur la loi de la protection de la jeunesse. Québec : Éditeur Officiel du Québec.

Gravel, S., Doucet, H., Laudy, D., Boucheron, L., Battaglini, A., Bouthillier, M-E., Fournier, M. (2008). « L'adhésion des populations immigrantes à la valeur de l'autonomie en santé publique », Revue Éthique publique

HAMEL, Gay. (88). “Réflexions critiques sur les politiques ethniques du gouvernement fédéral canadien 1971-85 et du gouvernement du Québec”. Revue internationale d'action communautaire. 14/54, automne.

IASENZA, I, Fréchette D., (2003). Le partenariat entre les acteurs de la prévention et de la protection pour le bien-être des enfants et des parents, Défi Jeunesse, Nov. vol. X, # 1, PP 31-39

HELLY, Denise (2003), « Le multiculturalisme canadien : des leçons pour la gestion de la diversité culturelle? », dans *Perspectives canadiennes et françaises sur la diversité*, Gouvernement du Canada.

JACOB, André, (1985). Services sociaux et communautés ethniques, Revue canadienne de service social, Automne, pp. 83-100.

LAPOINTE, S. et al,(2007). Sa vie, notre histoire : le récit de vie collectif, une pédagogie soignante in Mercier, L. et J. Rhéaume (dir.), « Récits de vie et sociologie clinique ». Collection Culture et Société, p.304-319.

LATOUCHE, D., (1989). “Le pluralisme ethnique et l'agenda public au Québec”. Revue internationale d'action communautaire. 21/61, Printemps.

LEFEBVRE, Pierre, (1980). La révolution tranquille des modes de vie familiaux : une analyse des implications socio-économiques et de l'adéquation des politiques sociales. Montréal : Université du Québec à Montréal, Laboratoire sur la répartition et la sécurité du revenu ; Québec : Conseil québécois de la recherche sociale. (HQ560L34).

LEGAULT Gisèle et Lilyane Rachédi, 2008, L'intervention interculturelle, 2^{ième} édition. Gaëtan Morin-La Chenelière Éducation.

LES SERVICES À LA CLIENTÈLE ETHNOCULTURELLE : Piste de réflexion et d'intervention, (1997). Guide de formation et outil de référence. Direction des politiques et des programmes en relations interculturelles, juin.

LES SERVICES DE SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX EN MILIEU PLURIETHNIQUE : Bilan critique de recherche 1997-2000. Centre de recherche et de formation.

TROIS ANNÉES D'ÉTABLISSEMENT D'IMMIGRANTS ADMIS AU QUÉBEC EN 1989. Portrait d'un processus. Collection Études et recherches, Jean Renaud et al. Mars, 1993. IQRC.

MAGALLON, J-P, (1997). Le management interculturel : Esquisse d'un concept paradigme actuel. Les cahiers de l'Actif, pp 135-145, # 250/251.

MINISTÈRE DES COMMUNAUTÉS CULTURELLES ET DE L'IMMIGRATION. Le mouvement d'immigration d'hier à aujourd'hui. Québec, (1990).

_____. Énoncé de politique en matière d'immigration et d'intégration. Québec, 1990.

_____. L'intégration des immigrants et des québécois des communautés culturelles : Document de réflexions et d'orientation. Québec, 1990.

_____. Plan d'action gouvernementale en matière d'immigration et d'intégration, (1991). Montréal : Direction des communications du MCCI.

_____ et Ministère de l'éducation du Québec. Comportements, besoins et préoccupations des élèves de 3^e et 5^e secondaire de l'île de Montréal selon leur origine ethnique. Gouvernement du Québec, 1991.

PEROTTI, Antonio, (1989). La gestion des différences. Informations sociales, Vol. 5, pp. 6-12.

PALLARD, J., (1982). Travail social au Québec : de la logique religieuse à la rationalité étatique. Service social, janvier-juin, vol. 31, No. 1, p. 137-167.

PAGÉ, M. & al. (1998). Pluralisme et style d'acculturation d'adolescents néo-québécois, Revue québécoise de psychologie, vol 19, #3.

Parcours de l'exil, clinique transculturelle, (1998). La revue Prisme, Automne, vol. 8, #3, ISSN 1180-5505.

Revue québécoise de psychologie, (1998). Vol 19, #3, ISSN 0225-9885.

POULIN, Gonzalve, (1955). L'assistance sociale dans la province de Québec : 1608-1951. Québec: Commission royale d'enquête sur les problèmes constitutionnels.

ROBERT, Lionel, (1989). Le partenariat entre le réseau institutionnel et la communauté: n paradigme à définir. Nouvelles pratiques sociales, vol. 2, No. 1, pp. 37-52

ROUSSEAU, Cécile, (1998). Se décentrer pour cerner l'univers du possible : penser l'intervention en psychiatrie transculturelle, Prisme, vol8 #3, Automne.

ROY, Jacques, et al. (1990). État et famille : des politiques sociales en mutation. Québec: Conseil de la famille.

SCHERMERHORN, J.R., et al. (2010). Comportement humain et organisation, St-Laurent : Édition du renouveau pédagogique inc, 4^{ème} édition.

<p><u>PLAGIAT</u> Règlement no 18 sur les infractions de nature académique</p>
<p>Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement</p>
<p>La liste non limitative des infractions est définie comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none">• la substitution de personnes ;• l'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence ;• la transmission d'un travail pour fins d'évaluation alors qu'il constitue essentiellement un travail qui a déjà été transmis pour fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignante, l'enseignant ;• l'obtention par vol, manœuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document ou matériel non autorisés, ou encore d'une évaluation non méritée ;• la possession ou l'utilisation, avant ou pendant un examen, de tout document non autorisé ;• l'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'une autre personne ;• l'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle ;• la falsification d'un document, notamment d'un document transmis par l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances ;• la falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-crédit, un rapport de stage ou un rapport de recherche.
<p>Les sanctions reliées à ces infractions sont précisées à l'article 3 du Règlement no 18</p>
<p>Pour plus d'information sur les infractions académiques et comment les prévenir : http://r18.uqam.ca</p>

Politique 16 sur le harcèlement sexuel

Le harcèlement sexuel se définit comme étant un comportement à connotation sexuelle unilatéral et non désiré ayant pour effet de compromettre le droit à des conditions de travail et d'études justes et raisonnables ou le droit à la dignité.

La Politique 16 identifie les comportements suivants comme du harcèlement sexuel :

1. Manifestations persistantes ou abusives d'un intérêt sexuel non désirées.
2. Remarques, commentaires, allusions, plaisanteries ou insultes persistants à caractère sexuel portant atteinte à un environnement propice au travail ou à l'étude.
3. Avances verbales ou propositions insistantes à caractère sexuel non désirées.
4. Avances physiques, attouchements, frôlements, pincements, baisers non désirés.
5. Promesses de récompense ou menaces de représailles, implicites ou explicites, représailles liées à l'acceptation ou au refus d'une demande d'ordre sexuel.
6. Actes de voyeurisme ou d'exhibitionnisme.
7. Manifestations de violence physique à caractère sexuel ou imposition d'une intimité sexuelle non voulue.
8. Toute autre manifestation à caractère sexuel offensante ou non désirée.

Pour plus d'information :

http://www.instances.uqam.ca/ReglementsPolitiquesDocuments/Documents/Politique_no_16.pdf

Pour rencontrer une personne ou faire un signalement :

Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement :

514-987-3000, poste 0886

<http://www.harcelement.uqam.ca>

Étudiants ayant une déficience de type visuelle, auditive, motrice, trouble d'apprentissage, trouble du déficit de l'attention, trouble envahissant du développement et trouble de santé mentale

Les étudiants qui ont une lettre d'*Attestation des mesures d'accommodements académiques* obtenue auprès d'un conseiller de l'**Accueil et soutien aux étudiants en situation de handicap (ASESH)** doivent rencontrer leur professeur au début de la session afin que des mesures d'accommodement en classe ou lors des évaluations puissent être mises en place. Ceux qui ont une déficience mais qui n'ont pas cette lettre doivent contacter l'**ASESH** au 514-987-3148 ou se présenter au local J-M870 le plus tôt possible.

CANEVAS DE BASE POUR LA NOTATION LITTÉRALE (Janvier 2004)

% du résultat		100%	50%	40%	30%	25%	20%
Excellent	A+	4.3	2.15	1.72	1.29	1.07	0.86
	A	4.0	2.00	1.60	1.20	1.00	0.80

	A-	3.7	1.85	1.48	1.11	0.92	0.74
Très bien	B+	3.3	1.65	1.32	0.99	0.82	0.66
	B	3.0	1.50	1.20	0.90	0.75	0.60
	B-	2.7	1.35	1.08	0.81	0.67	0.54
Bien	C+	2.3	1.15	0.92	0.69	0.57	0.46
	C	2.0	1.00	0.80	0.60	0.50	0.40
	C-	1.7	0.85	0.68	0.51	0.42	0.34
Passable	D+	1.3	0.65	0.52	0.39	0.32	0.26
	D	1.0	0.50	0.40	0.30	0.25	0.20
Échec	E	0	0	0	0	0	0

GRILLE DE CONVERSION DE NOTE NUMERIQUE EN NOTE LITTERALE (Le 27 mars 2007)

		100	50	40	30	25	20
Excellent	A+	94,0 à 100	47 à 50	38 à 40	29 et 30	24 et 25	19 et 20
	A	90,0 à 93,9	45 et 46	36 et 37	27 et 28	23	18
	A-	86,0 à 89,9	43 et 44	35	26	22	-
Très bien	B+	82,0 à 85,9	41 et 42	33 et 34	25	21	17
	B	78,0 à 81,9	39 et 40	31 et 32	24	20	16
	B-	75,0 à 77,9	38	30	23	19	15
Bien	C+	71,0 à 74,9	36 et 37	29	22	18	-
	C	68,0 à 70,9	34 et 35	27 et 28	21	17	14
	C-	65,0 à 67,9	33	26	20	-	13
Passable	D+	62,0 à 64,9	31 et 32	25	19	16	-
	D	60,0 et 61,9	30	24	18	15	12
Échec	E	59,9 et moins	29 et -	23 et -	17 et -	14 et -	11 et -

Politique d'accès aux travaux et examens
Règlement 7.5

L'étudiante, l'étudiant a le droit de consulter la copie corrigée de ses travaux et examens et d'accéder aux informations relatives à son évaluation et à sa notation. Cependant, l'Université n'est pas tenue de remettre à l'étudiante, l'étudiant les travaux effectués ou les copies d'examens soumises par ce dernier dans le cadre d'un cours, laissant à la discrétion de chaque professeure, professeur, chargée de cours, chargé de cours de rendre à l'étudiante, l'étudiant les travaux et copies d'examens après correction ou de les conserver, ou de les détruire après une période minimale de six mois suivant la remise de la note au Registrariat. En cas de contestation de la

note, les travaux et copies d'examen doivent être conservés.

Les travaux qui n'ont pas la forme exclusive d'une production écrite (ex.: sculpture, vidéocassette, appareil scientifique, etc.) doivent être remis aux étudiantes, étudiants qui les réclament à l'intérieur d'une période maximale de six mois. Lorsque la production (travail écrit ou autre) est collective, une entente particulière entre la responsable, le responsable du cours et l'équipe concernée identifie la personne à qui le travail collectif sera remis, le cas échéant.